

PLAN DE COURS

ORT-6501 : Stage I

NRC 51518 | Été 2023

Préalables : ORT 6015 ET ORT 6028 ET ORT 6120 ET ORT 6141

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-3

Crédit(s) : 1

Ce stage permet de s'initier à la co-intervention (participation aux activités planifiées et dirigées par la superviseuse ou le superviseur) et de se familiariser avec la profession.

Veillez noter que les dates d'abandon avec ou sans remboursement et échec seront calculées en fonction de vos dates réelles de stage. Les dates peuvent donc différer de celles indiquées sur monPortail. Pour de plus amples informations, veuillez écrire à gestionetudes.rea@fmed.ulaval.ca.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 13 mars 2023 au 19 juin 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=153737>

Coordonnées et disponibilités

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste
Responsable de formation pratique
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4225 B
anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 413183

Andréa Leclerc
Placements cliniques - département de réadaptation
stages.ortho@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418 656-2131 poste 402033
Télec. : 418 656-5476

Soutien technique

Centre Techno-pedago (FM)

Pavillon Ferdinand-Vandry

www.fmed.ulaval.ca 

techno-pedago@fmed.ulaval.ca

418 656-2131, poste 413057

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif terminal	4
Compétences et apprentissages clés	4
Approches pédagogiques	4
Contrat d'apprentissage	4
Activités à réaliser	4
Responsabilités des stagiaires	5
Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision	5
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	6
Calendrier des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Appréciation du stage par l'étudiante	7
Gestion des délais	7
Plagiat et autres manques d'intégrité	7
Politique de la langue française	7
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap	8
Évaluation de l'enseignement	8
Demande de révision d'une note	8
Nature des évaluations	8
Critères généraux d'évaluation	8
Annulation ou interruption de stage	8
Conséquence d'un échec de stage	8
Abandon en cours de stage	9
Matériel didactique	9
Liste du matériel obligatoire	9
Médiagraphie et annexes	9
Références	9

Description du cours

Introduction

Ce stage s'effectue durant la troisième session du programme.

Voir la maquette des cours du programme, disponible dans le référentiel de développement des compétences, pour situer ce stage dans votre cheminement d'apprentissage.

Horaire: 10 jours à temps plein ou à temps partiel entre le 27 mars et le 19 juin

- 1 jr/sem les lundis à partir du 27 mars
- 1 jr/sem les mardis à partir du 28 mars
- 10 jrs en intensif entre le 24 avril et le 12 mai
- Modalité hybride : 1jr/sem + quelques jours en intensif entre le 24 avril et le 12 mai

Crédits: Un crédit sera accordé pour ce stage de 70 heures.

Note: pour les stages ExploRÉA, ce stage est d'une durée de 15 jours (3 semaines). Pour les étudiantes concernées, la durée du stage intensif sera ajustée, afin que le nombre total de jours de stage durant la formation soit équivalent pour tous.

Objectif terminal

L'étudiante mettra en pratique, en milieu clinique, les compétences développées durant sa première année de formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- Le professionnalisme.

Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage 1, disponible dans la section "Contenu et activités".

Approches pédagogiques

Ce stage favorise une initiation à la co-intervention, c'est-à-dire une participation aux activités planifiées et choisies par l'orthophoniste responsable de la supervision. La stagiaire participe donc à des activités réalisées avec l'orthophoniste et réalise seule certaines parties d'intervention et d'évaluation/dépistage pour les problématiques vues en cours. Des activités d'observation peuvent également être effectuées durant le stage. Les activités cliniques sont réalisées sous **supervision directe**. Des rétroactions sont offertes sur une base régulière, afin d'amener la stagiaire à progresser dans ses apprentissages. L'étudiante est également amené à réfléchir à ses propres interventions en identifiant ses forces et ses points à améliorer.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs de celui-ci. La signature du contrat permet de débiter le stage sur une base de partage transparent et de compréhension mutuelle des attentes respectives.

Activités à réaliser

Au terme de son stage, l'étudiante aura :

- participé progressivement aux diverses activités d'évaluation et d'intervention planifiées et réalisées avec l'orthophoniste;
- rédigé une anamnèse (à la lecture du dossier seulement) et/ou une note au dossier;
- réalisé seule une évaluation sommaire ou une partie d'évaluation formelle ou de réévaluation **pour les problématiques vues en cours**. Veuillez prendre note que les thèmes suivants n'ont **pas encore été abordés**: troubles de la fluidité, développement et troubles du langage oral et écrit chez les enfants d'âge scolaire, dysphagie, troubles de la voix et de la résonance;
- analysé et rédigé sommairement les résultats de l'évaluation (soit par une note au dossier ou par une section de rapport d'évaluation formel ou par un rapport d'évaluation sommaire);
- réalisé seule certaines parties d'intervention planifiées par ou avec l'orthophoniste **pour les problématiques vues en cours** (ex. : réaliser une activité de 15 minutes durant une intervention);
- commencé à développer ses habiletés à établir une relation thérapeutique.

Responsabilités des stagiaires

- Avoir signé le formulaire « Obligations et responsabilités du stagiaire envers le programme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laval et les milieux de stages ».
- S'inscrire au registre des stagiaires de l'[OOAQ](#) .
- Contacter l'orthophoniste **dès la confirmation** du stage, afin de préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, consulter le site [Info-Orthophonie](#) , afin de vérifier si des démarches administratives sont requises par le milieu de stage. Le cas échéant, s'assurer de compléter ces démarches en respectant les délais imposés par le milieu clinique.
- Inscrire les informations requises dans la section du stagiaire du contrat d'apprentissage (disponible dans la section "Contenu et activités") avant le début du stage et la présenter à l'orthophoniste dès le début de stage.
- Discuter des objectifs du stage avec l'orthophoniste dès le début du stage. Compléter le contrat d'apprentissage et le signer.
- Compléter la grille d'auto-évaluation des compétences (disponible sur l'intranet) avant la date prévue pour l'évaluation finale avec l'orthophoniste.
- Compléter le questionnaire Appréciation du stage par l'étudiante (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et en discuter avec l'orthophoniste une fois l'évaluation du stage complétée. Le questionnaire est disponible jusqu'au 30 juin.
- Remplir les deux grilles de compilation des activités cliniques et les faire signer par l'orthophoniste à la fin du stage.
- Remettre ces grilles au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

Secrétariat des stages

Programme d'orthophonie/Département de réadaptation

Université Laval

Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4225

1050, avenue de la Médecine

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131 poste 402033

Télécopieur : 418 656-5476

Courriel : stages.ortho@fmed.ulaval.ca

Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision

- Discuter et signer le contrat d'apprentissage avec l'étudiante la première ou la deuxième journée du stage.
- Respecter les dispositions de [la Loi 2](#), visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.
- Permettre à l'étudiante de participer à plusieurs activités cliniques directes.
- Planifier du temps de discussion quotidien.
- Intégrer l'étudiante aux diverses activités d'évaluation et d'intervention prévues.
- Permettre à l'étudiante de réaliser seule des parties d'interventions pour les problématiques vues en cours.
- Permettre à l'étudiante de réaliser seule une partie d'évaluation ou de réévaluation pour les problématiques vues en cours.
- Planifier un exercice d'anamnèse à la lecture du dossier et/ou la rédaction d'une note au dossier.
- Contresigner la grille des activités cliniques complétée par la stagiaire.
- Évaluer l'étudiante à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 1 disponible en ligne*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.

* Pour les orthophonistes qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être complétée à l'aide du formulaire Word disponible sur le site web des stages en orthophonie. L'évaluation complétée et signée doit être envoyée au secrétariat des stages en orthophonie.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Documents et informations communes à tous les stages	
Documents du stage 1	
Rencontre pré-stage	
Formation sur l'aphasie	
Formation : Cheminer vers la réussite de mon stage	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiante	À déterminer	Individuel

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par l'orthophoniste responsable de la supervision du stage.

L'échelle de notation suivante doit être utilisée pour l'évaluation du stage par l'orthophoniste:

Notation	Signification
4	L'étudiante réussit conformément au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiante démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiante doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiante sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiante progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence..
s/o	Sans objet. Compétence non-évaluée

L'étudiante sera évaluée en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages du programme d'orthophonie après avoir communiqué avec le superviseur. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille

d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par la responsable de formation pratique de l'Université.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Appréciation du stage par l'étudiante

Titre du questionnaire :	Appréciation du stage par l'étudiante
Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage 1.

Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assuidité de l'étudiante en stage. Ces comportements sont attendus de la part de l'étudiante en stage et seront évalués par le superviseur.

ABSENCES

La stagiaire peut s'absenter de son stage pour les motifs prévus par la [loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#) . Toute absence non prévue par la loi doit faire l'objet d'une demande d'accommodement.

Consultez la page [Accommodements](#)  du site Info-Réadaptation pour connaître la procédure à suivre selon le motif d'absence.

Les responsables des stages assureront le suivi de votre absence et auront l'autorité pour déterminer si un stage devra être prolongé, afin de reprendre les journées d'absence.

Plagiat et autres manques d'intégrité

Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#)  dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.
- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capter, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par l'orthophoniste à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, il est attendu que l'étudiante s'exprime à l'oral et à l'écrit de façon structurée, précise et dans une forme correcte.

Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

À la fin du stage, l'étudiante doit compléter le questionnaire "Appréciation du stage par l'étudiante". Il est suggéré que la stagiaire présente le contenu de ce questionnaire à l'orthophoniste responsable de la supervision.

Demande de révision d'une note

L'étudiante désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées.

Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par l'orthophoniste qui supervise le stage suite aux diverses activités cliniques réalisées par l'étudiante.
2. Aspect sommatif : est réalisée via la complétion, par l'orthophoniste, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage 1 dans la section "Contenu et activités") et le [Règlement des études](#) de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des cinq compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition et le professionnalisme.

Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, suite à une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque stagiaire a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

Conséquence d'un échec de stage

La réussite du stage est obligatoire au cheminement de l'étudiante à l'intérieur du programme de maîtrise en orthophonie. Advenant un échec de stage, l'étudiante devra le reprendre selon les recommandations de la coordonnatrice universitaire et de la direction de programme et selon les disponibilités offertes par les milieux cliniques.

La réussite de ce stage est préalable au cours ORT-6502.

Abandon en cours de stage

Si des circonstances hors du contrôle de l'étudiante motivent l'arrêt du stage, elle doit en informer rapidement le superviseur et la coordonnatrice universitaire. Une pièce justificative est alors demandée. Tout abandon de stage sans motif sérieux sera considéré comme un échec avec obligation de réinscription et de reprise de stage selon les disponibilités des milieux.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par le superviseur.

Médiagraphie et annexes

Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).